



CHRONIQUE  
Mathieu Bock-Côté

## Laïcité: la France inspire le Québec!

Après plus de dix ans de débats portant sur la question des accommodements raisonnables et de la place des signes religieux ostentatoires dans l'espace public, et suite à l'élection en octobre dernier d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec (autonomiste de centre droit), le Québec s'est enfin engagé sur le chemin de la laïcité. Le 28 mars, le gouvernement québécois a présenté le projet de loi sur la laïcité de l'État (dit projet de loi 21), qui entend proscrire le port de signes religieux chez les employés de l'État en situation d'autorité. Il inclut les enseignants (sans l'étendre aux éducatrices dans les crèches), et

impose cette interdiction à certaines autres catégories de fonctionnaires. Ce projet de loi, qui inscrira le principe de laïcité au cœur de la Charte québécoise des droits et libertés, prévoit toutefois une clause de droits acquis pour les employés de l'État portant déjà un symbole religieux. Ils ne seront pas congédiés s'ils refusent de s'en départir. Le gouvernement québécois a voulu agir sous le signe du compromis. L'appui populaire au projet d'une Charte de la laïcité est massif.

Vue de France, une telle proposition peut sembler modeste - et même trop modeste. Il n'en demeure pas moins que dans un contexte nord-américain, le Québec vient de faire un geste qui suscitera une opposition radicale. Justin

Trudeau, le premier ministre canadien, a ainsi affirmé qu'« il est impensable [...] de légitimer, dans une société libre, la discrimination de citoyens en se basant sur leur religion ». Cette position ne surprend guère dans la classe politique canadienne, qui voue un culte au multiculturalisme, dont le principe est inscrit dans la Constitution du pays. En d'autres mots, l'exigence de discrétion religieuse demandée aux représentants de l'État conduirait le Québec à s'exclure de la famille des sociétés libres - en Europe, on l'accuserait de basculer dans le camp des « démocraties illibérales ».

Ils sont nombreux, dans la mouvance multiculturaliste, à accuser le Québec de s'inspirer de la France. Et cela se veut une accusation grave. On reproche au pays de Voltaire de cultiver au nom de la laïcité une intolérance religieuse au point où les populations musulmanes issues de l'immigration qui habitent les banlieues se seraient retournées contre elle. En 2016, une étude de la Brookings Institution accusant la laïcité française de pousser à la radicalisation les jeunes musulmans avait ainsi reçu une presse très favorable dans le monde anglo-saxon. La presse américaine fait preuve, à cet égard, d'une complaisance coupable à l'endroit de la mouvance indigéniste qu'elle assimile à une forme d'activisme des droits civiques à la française. L'empire américain considère comme autant de provinces rebelles historiquement retardataires les pays qui ne se plient pas avec enthousiasme à l'imaginaire diversitaire. On se souviendra des commentaires désobligeants des États-Unis devant la volonté de nombreux pays européens de proscrire le voile intégral dans l'espace public.

Situons la réflexion plus largement. Les signes religieux ostentatoires témoignent

moins de l'expression hardie d'une spiritualité irrépressible qu'ils ne témoignent d'une colonisation progressive de l'espace public par certains communautarismes qui entendent le marquer toujours plus de leur empreinte en instrumentalisant frauduleusement le langage des droits. Le politique est tout à fait légitime à remettre les religions à leur place, ce qui ne limite en rien la liberté de conscience des uns et des autres. Car la laïcité bien comprise a l'immense vertu de dégager un espace où l'individu peut s'émanciper des tutelles communautaires qui pèsent sur lui. Est-il encore possible, pour une nation, de proposer un modèle de « gestion de la diversité » qui ne soit pas aligné sur les prescriptions du multiculturalisme ? Cette question n'est pas désincarnée et s'impose à cause d'un certain islam qui s'accommode moins des codes culturels de la civilisation occidentale qu'il ne cherche à lui imposer les siens.

Depuis deux siècles et demi, le Québec lutte pour s'affirmer comme une nation de langue et culture françaises en Amérique. C'est ce combat qu'il poursuit aujourd'hui au nom d'une laïcité qu'il entend placer au cœur de son existence collective. Il entend le faire malgré l'idéologie dominante du continent. La véritable action politique consiste souvent à brandir un principe essentiel contre les fausses évidences qui dominent une époque. Que le Québec s'inspire à sa manière de la France nous rappelle par ailleurs que cette dernière demeure dans notre monde un pôle de résistance, incarnant une autre idée de la civilisation occidentale, et aussi une autre manière de faire société, où le commun ne s'efface pas devant la survalorisation victimaire des minorités et le culte d'un individualisme exacerbé.

100 000 citations  
et proverbes sur [evene.fr](http://evene.fr)

### ENTRE GUILLEMETS

30 mars 1844 : naissance du poète Paul Verlaine. RUE DES ARCHIVES/CCI



#### Art poétique (1874)

De la musique avant toute chose,  
Et pour cela préfère l'Impair  
Plus vague et plus soluble  
dans l'air, /  
Sans rien en lui qui pèse  
ou qui pose



ANALYSE  
Jean-Pierre Roblin  
[jprobin@lefigaro.fr](mailto:jprobin@lefigaro.fr)

## La confusion entre impôt

FIGARO VOX

HUMEUR